



Neuvième séance

Mardi 7 juin 2016, 14 h 45

Présidence de M^{me} Oliphant

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX: PRÉSENTATION ET APPROBATION

Original anglais: La PRÉSIDENTE

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la neuvième séance de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail.

Cet après-midi, nous allons commencer nos travaux par le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, avant de poursuivre l'examen des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.

Le rapport de la Commission des finances, publié dans le *Compte rendu provisoire*, n° 9, contient un tableau qui fait apparaître l'état de recouvrement des contributions des Etats Membres, le Rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015, ainsi qu'un certain nombre de résolutions approuvées par la commission et transmises pour adoption à la Conférence.

Je donne la parole au président et rapporteur de la Commission des finances, M. Almarzooqi, des Emirats arabes unis, qui voudra bien nous présenter ce rapport.

Original anglais: M. ALMARZOOQI (*président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux*)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Ce rapport, publié dans le *Compte rendu provisoire*, n° 9, contient les recommandations de la commission sur les questions dont elle était saisie.

Les six résolutions proposées pour adoption à la Conférence figurent à la fin du rapport. La commission a examiné le *Rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes*.

La commission a pris note des discussions de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration et de ses recommandations concernant l'assurance-maladie après la cessation de service et les charges à prévoir à ce titre. Notant que le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers et que, pour la quatrième année consécutive, le Bureau s'est strictement conformé aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et a reçu

l'aval du Comité consultatif de contrôle indépendant, la Commission des finances a décidé de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement financier.

Incidentement, il convient de noter que, avec l'audit de cette année, le Vérificateur général du Canada a achevé son mandat de huit ans de Commissaire aux comptes du BIT. Il sera remplacé par le Commissaire de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines.

Après avoir examiné le barème des contributions des Etats Membres proposé pour 2017, conformément à la pratique établie consistant à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la commission a décidé de recommander à la Conférence d'adopter le barème proposé. Le montant des contributions proposé pour les deux nouveaux Etats Membres, les Iles Cook et le Royaume des Tonga, a reçu l'aval de la commission.

En ce qui concerne le Tribunal administratif de l'OIT, la commission a examiné les projets d'amendement au Statut du Tribunal et à son annexe et la proposition de renouveler le mandat de deux juges pour une durée de trois ans. Elle a également décidé de recommander à la Conférence d'adopter les deux résolutions correspondantes.

Enfin, la commission s'est dite favorable à la prorogation pour une période de trois ans du mandat de trois membres du Comité des pensions du personnel du BIT (un représentant des gouvernements, un représentant des travailleurs et un représentant des employeurs) et a décidé de recommander à la Conférence d'adopter la résolution portant sur leur nomination.

En conclusion, je recommande à la Conférence d'approuver le rapport et d'adopter les résolutions qu'il contient.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Personne n'ayant demandé la parole, puis-je considérer que la Conférence souhaite approuver le rapport dans son ensemble, autrement dit le résumé des travaux de la commission, les décisions qu'elle a prises et les recommandations qu'elle a formulées?

(Le rapport est approuvé.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LE RAPPORT FINANCIER ET LES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE QUI S'EST
ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

La première résolution sur laquelle la Conférence est appelée à se prononcer concerne le Rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que cette résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET
POUR 2017: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

La deuxième concerne le barème des contributions au budget pour 2017.

La Conférence souhaite-t-elle adopter cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LA FIXATION DE LA CONTRIBUTION DES NOUVEAUX
ÉTATS MEMBRES: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Vient ensuite la résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres. En l'absence d'objection, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LE STATUT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous passons à présent à la résolution concernant le Statut du Tribunal administratif de l'OIT. Elle inclut une série d'amendements au Statut du Tribunal,

dont la commission a recommandé l'adoption. La Conférence souhaite-t-elle adopter cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LA COMPOSITION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL: ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous allons à présent passer à la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT.

La Conférence souhaite-t-elle adopter cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT
LES NOMINATIONS AU COMITÉ DES PENSIONS
DU PERSONNEL DU BIT (COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE
COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL
DES NATIONS UNIES): ADOPTION**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Enfin, nous avons la résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

En l'absence d'objection, puis-je considérer que cette résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée.)

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je pense que la Commission des finances s'est acquittée de son travail avec beaucoup d'efficacité, et ce, dans des délais très courts. Au nom de la Conférence, je souhaite remercier les membres de la commission ainsi que le secrétariat pour l'excellent travail de préparation qu'ils ont accompli.

(La Conférence poursuit la discussion des rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Neuvième séance

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: Présentation et approbation	1
Résolution concernant le Rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015: Adoption	2
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2017: Adoption	2
Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres: Adoption.....	2
Résolution concernant le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: Adoption	2
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: Adoption	2
Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies): Adoption	2

.....
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
• sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants
• aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires
• afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont
• accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
•